

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 13204:2016

Matériels hydrauliques de désincarcération à double effet à usage des services d'incendie et de secours - Prescriptions de sécurité et

Doppelt wirkende hydraulische
Rettungsgeräte für die Feuerwehr und
Rettungsdienste - Sicherheits- und
Leistungsanforderungen

Double acting hydraulic rescue tools for
fire and rescue service use - Safety and
performance requirements

09/2016



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 13204:2016 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 13204:2016.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

NORME EUROPÉENNE ^{ILNAS-EN 13204:2016} **EN 13204**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

Septembre 2016

ICS 13.220.10

Remplace EN 13204:2004+A1:2012

Version Française

**Matériels hydrauliques de désincarcération à double effet
à usage des services d'incendie et de secours -
Prescriptions de sécurité et de performance**

Doppelt wirkende hydraulische Rettungsgeräte für die
Feuerwehr und Rettungsdienste - Sicherheits- und
Leistungsanforderungen

Double acting hydraulic rescue tools for fire and rescue
service use - Safety and performance requirements

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 8 juillet 2016.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles

Sommaire

	Page
Avant-propos européen	4
Introduction	6
1 Domaine d'application	8
2 Références normatives	8
3 Termes et définitions	10
4 Prescriptions et vérifications	14
4.1 Prescriptions de sécurité et/ou mesures de prévention/réduction des risques et vérifications	14
4.1.1 Généralités	14
4.1.2 Écarteurs	20
4.1.3 Cisailles	22
4.1.4 Outils combinés	23
4.1.5 Vérins	24
4.1.6 Blocs d'alimentation	26
4.1.7 Pompes manuelles	28
4.1.8 Tuyaux et flexibles	28
4.1.9 Dévidoirs	29
4.1.10 Accessoires	29
4.1.11 Bruit	30
4.2 Prescriptions de performance et vérifications	31
4.2.1 Généralités	31
4.2.2 Écarteurs	31
4.2.3 Cisailles	33
4.2.4 Outils combinés	37
4.2.5 Vérins	39
4.2.6 Bloc d'alimentation	40
4.2.7 Pompes manuelles	43
4.2.8 Flexibles et dévidoirs	43
4.2.9 Accessoires	44
5 Informations pour l'utilisation	44
5.1 Généralités	44
5.2 Formation	44
5.3 Fonctionnement efficace et en toute sécurité	44
5.4 Arrimage et nettoyage	45
5.5 Contrôle et essais	45
5.6 Disposition environnementale	46
6 Marquage	46
6.1 Généralités	46
6.2 Marquage du matériel	46
6.3 Marquage de l'appareil de commande	46
6.4 Marquage des flexibles	46
6.5 Marquage des blocs d'alimentation	47
6.6 Marquage des pompes manuelles	47

6.7	Marquage des accessoires	47
	Annexe A (normative) Liste des phénomènes dangereux	48
	Annexe B (normative) Code d'essai acoustique (Classe de précision 2)	51
B.1	Domaine d'application.....	51
B.2	Détermination du niveau de pression acoustique d'émission.....	51
B.3	Détermination du niveau de puissance acoustique	51
B.4	Conditions d'installation et de montage.....	52
B.5	Conditions de fonctionnement.....	52
B.6	Incertitudes de mesure	52
B.7	Informations à enregistrer et à consigner.....	52
B.8	Déclaration et vérification	53
	Annexe C (normative) Fiche technique des performances du produit	55
	Annexe D (informative) Exemples de mesures techniques de réduction du bruit.....	56
	Annexe E (normative) Prescriptions générales de vérification.....	57
	Annexe ZA (informative) Relation entre la présente Norme européenne et les exigences essentiels de la Directive UE 2006/42/CE	59
	Bibliographie.....	60

Avant-propos européen

Le présent document (EN 13204:2016) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 192 "Équipement des services de secours et de lutte contre l'incendie", dont le secrétariat est tenu par BSI.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en mars 2017, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en mars 2017.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence

Le présent document remplace l'EN 13204:2004+A1:2012.

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Echange et vient à l'appui des exigences essentielles de la (de) Directive(s) UE.

Pour la relation avec la (les) Directive(s) UE, voir l'Annexe ZA, informative, qui fait partie intégrante du présent document.

Les principales modifications entre la présente norme et l'édition précédente sont les suivantes :

- modifications rédactionnelles majeures :
- Article 2 : mise à jour des références normatives ;
- Article 4 : Prescriptions et vérifications :
 - auparavant cet article traitait des phénomènes dangereux, transférés en Annexe A à laquelle il est fait référence en 4.1.1.
 - les prescriptions sont désormais suivies directement par les vérifications, qui étaient auparavant réparties dans l'Article 5 Prescriptions et l'Article 6 Vérification.
 - Tableau 3, Capacité de découpe : Classification étendue jusqu'à K (H auparavant), tube carré de 35 × 3 (auparavant 35 × 4).
 - le tableau traitant la capacité de découpe a été étendu pour traiter des cisailles plus larges.
 - les blocs d'alimentation et les systèmes intelligents ont été ajoutés
- L'Article 5 Informations pour l'utilisation, était auparavant l'Article 7
- L'Article 6 Marquage, était auparavant l'Article 8
- L'Annexe A Liste des phénomènes dangereux, avec mise à jour des références

- l'Annexe C Fiche technique des performances du produit remplace l'Annexe C Recommandations supplémentaires dont les informations ne sont plus données.
- Ajout de l'Annexe D Prescriptions générales de vérification. Le texte provient de l'ancien 6.1.
- Bibliographie, mise à jour des références

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Introduction

Le présent document est une norme de type C tel que stipulé dans l'EN ISO 12100.

Le présent document concerne, en particulier, les groupes de parties prenantes suivants, représentant les acteurs du marché dans le domaine de la sécurité des machines :

- fabricants de machines (petites, moyennes et grandes entreprises) ;
- organismes de santé et de sécurité (autorités réglementaires, organismes de prévention des risques professionnels, surveillance du marché, etc.).

D'autres partenaires peuvent être concernées par le niveau de sécurité des machines atteint à l'aide du document par les groupes de parties prenantes mentionnés ci-dessus :

- utilisateurs de machines/employeurs (petites, moyennes et grandes entreprises) ;
- utilisateurs de machines/salariés (par exemple syndicats de salariés, organisations représentant des personnes ayant des besoins particuliers) ;
- prestataires de services, par exemple sociétés de maintenance (petites, moyennes et grandes entreprises) ;
- consommateurs (dans le cas de machines destinées à être utilisées par des consommateurs).

Les groupes de parties prenantes mentionnés ci-dessus ont eu la possibilité de participer à l'élaboration du présent document.

Les machines concernées et l'étendue des phénomènes dangereux, situations dangereuses ou événements dangereux couverts sont indiqués dans le domaine d'application du présent document.

Lorsque des prescriptions de la présente norme de type C sont différentes de celles énoncées dans les normes de type A ou de type B, les prescriptions de la présente norme de type C ont priorité sur celles des autres normes pour les machines ayant été conçues et fabriquées suivant les prescriptions de la présente norme de type C.

La rédaction du présent document s'appuie sur l'hypothèse suivante :

- a) le fabricant doit concevoir et/ou utiliser des éléments sans prescriptions spécifiques, conformément aux pratiques techniques et aux codes de calcul habituels, y compris tous les modes de défaillance ;
- b) seules des personnes formées et compétentes utilisent et actionnent les machines ;
- c) les machines sont en état de marche et bien entretenues par une personne formée et compétente, de sorte que les caractéristiques requises perdurent en dépit de l'usure ;
- d) le lieu de travail est correctement éclairé ;
- e) des négociations peuvent avoir lieu entre le fabricant et l'acheteur concernant des conditions particulières d'utilisation et des lieux d'utilisation des machines en matière de santé et de sécurité ;

- f) le fabricant prendra en compte et réduira au minimum les impacts sur l'environnement à toutes les étapes du cycle de vie du produit.

Les matériels sur batterie et autres matériels de secours autonomes qui ne sont pas dans le domaine d'application ne sont pas couverts par la présente révision du document. Cependant, dans la prochaine révision, ces matériels seront intégrés.